

Question orale de de M. Toussaint : Des ateliers de « coding » à Uccle ?.

M. Toussaint signale que la 3ème édition de la Brussels Digital Week, ayant pour objectif de rendre le digital accessible à tous, est organisée à Bruxelles du 19 au 29 octobre 2017.

De manière générale, on assiste depuis un certain temps à une véritable explosion de la fréquentation des cours dits de « coding », et cette tendance est loin de faiblir.

Le codage (ou programmation informatique) permet l'écriture de programmes pour développer des logiciels, des applications ou une page web.

Les ateliers « Coder Dojo », qui visent à apprendre aux jeunes de 7 à 18 ans les bases de la programmation informatique grâce à l'assistance de bénévoles, se développent fortement en Flandre et en sont à leurs premiers balbutiements en Wallonie et à Bruxelles.

Cet apprentissage est essentiel pour les métiers de demain car la capacité de coder dans un monde cimenté par le numérique sera sans nul doute un atout. En outre, il présente de multiples intérêts pour ses bénéficiaires en termes de séquençement, de structuration, de coopération dans un esprit d'équipe....

M. Toussaint souhaiterait savoir si de tels cours sont organisés à Uccle en dehors de l'enseignement privé. Si ce n'est pas le cas, la commune serait-elle prête à contribuer à la mise en place d'ateliers de ce type en mettant des locaux à disposition ou en recherchant des bénévoles potentiels ?

Selon M. Toussaint, l'investissement de l'administration dans ce domaine, qui relève de plusieurs échevinats (Jeunesse, Education, Emploi, Insertion sociale, Nouvelles Technologies), permettrait à la commune de donner de belles opportunités aux jeunes de tous horizons et de jouer un rôle actif dans le développement numérique.

M. le Président estime que la question de M. Toussaint est pertinente. Vu que, suite à une initiative privée, Uccle va se trouver à la pointe de l'enseignement en matière de coding, il convient de déterminer si l'administration communale est en mesure de prendre le relais en lançant une initiative supplémentaire.

M. l'Echevin Biermann répond qu'à sa connaissance, il n'existe pas encore de formation au codage relevant d'une initiative publique sur le territoire ucclois.

Cependant, il y a lieu d'encourager ce type de formation, et ce dès le plus jeune âge. Par exemple, des initiations au codage pourraient être proposées dans le cadre des activités du Parascolaire. Certains bâtiments de l'administration et d'ASBL communales pourraient être utilisés à cette fin. M. l'Echevin Biermann signale à cet égard que la Maison communale comporte une salle destinée à la formation continue du personnel dans le domaine informatique. Ce local pourrait être mis à disposition de personnes venues de l'extérieur pour participer à des activités de codage.

D'ailleurs, le personnel de l'administration communale compte de nombreux codeurs amateurs, dont les connaissances empiriques pourraient être exploitées dans le cadre de partenariats avec des initiatives privées.

Il serait intéressant de promouvoir un partenariat entre la commune et l'école 42, de manière à ce que cet établissement puisse proposer à ses élèves de suivre un stage au sein de l'administration communale. Ce type de synergie permettrait de servir l'intérêt général, non seulement en contribuant à la formation des élèves de cette école mais aussi en favorisant la création de logiciels informatiques qui pourraient s'avérer utiles pour l'administration et donc pour la population uccloise.

Mme l'Echevin Maison répond que la Fédération Wallonie-Bruxelles est favorable à l'introduction systématique de cours de codage dans les écoles. Cette disposition figure d'ailleurs dans le Pacte d'excellence.

Le Collège consacre un montant annuel de 60.000 à 70.000 euros au financement d'interventions de personnes extérieures dans les écoles. Il s'agit la plupart du temps d'activités relevant du domaine artistique. Néanmoins, Mme l'Echevin Maison avait proposé que des cours de codage soient organisés dans ce cadre, et ce d'autant plus que de tels cours sont organisés dans certains établissements de l'enseignement officiel,

notamment à l'athénée Robert Catteau de la ville de Bruxelles. Néanmoins, cette proposition n'a pas abouti car il n'a pas été possible de trouver des formateurs habilités à dispenser ces cours. Mme l'Echevin Maison estime toutefois qu'il serait opportun de relancer ce processus car la mise en place d'une formation en codage correspondrait tout à fait aux options pédagogiques de l'enseignement uclois, visant à la promotion de la polytechnie et au développement des intelligences multiples. Par exemple, les cours de mathématiques débouchent sur des applications en menuiserie au centre de formation EFP ; l'apprentissage des techniques de vente est effectué au sein du même organisme afin de recueillir de l'argent pour les classes de dépaysement. En outre, il ne faut pas oublier que les classes des différentes écoles communales sont déjà dotées d'un matériel informatique adéquat.